

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 14/10/2014

Réception par le Prefet : 14/10/2014

Publication : 17/10/2014



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2014-9-2-2

Séance du vendredi 10 octobre 2014

### AIDE EN FAVEUR DES MEUBLES DE TOURISME ET CHAMBRES D'HÔTES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2014-2-2-2 du 13 mars 2014 relative au Budget Primitif pour les interventions du Département en faveur du Tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue, au titre du dispositif d'aide en faveur des meublés de tourisme et chambres d'hôtes :
  - une subvention plafonnée à 14 000 € à Mme Gaby ROELLINGER pour la création de deux meublés de tourisme à BOUXWILLER ;
  - une subvention plafonnée à 7 000 € à M. Jean-Pierre ALLONCLE pour la création d'un meublé de tourisme à EGUISHHEIM ;
  - une subvention plafonnée à 7 000 € à M. et Mme Jean-Marc POURCHER pour la création d'un meublé de tourisme à KAYSERSBERG ;
- décide de prélever les crédits sur le chapitre 204, fonction 94, nature 20422, programme F241 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions